

Séance n° 33 du jeudi 19 décembre 2024

*L'an deux mil vingt-quatre,  
le dix-neuf du mois de décembre à vingt heures,  
le conseil municipal de Gourdon s'est assemblé  
dans sa salle habituelle de l'hôtel de ville,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Maire,  
en session ordinaire.*

**AR Prefecture**

046-214601270-20241219-CM2412190111-DE  
Reçu le 13/01/2025

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de présents : 15

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 20

Date de la convocation : 5 décembre 2024

Date d'envoi par courrier électronique : 13 décembre 2024

ÉTAIENT PRESENTS (15) : M. Jean-Marie COURTIN, Mme Nathalie DENIS, M. Michel FALANTIN, Mme Nicole BRUNEAU, M. Alain DEJEAN, Mme Josianne CLAVEL-MARTINEZ, M. Philippe DELCLAU, Mme Delphine COMBEBIAS, M. Lionel BURGER, M. Pascal CHARPENTIER, M. Jean-François VARGUES, Mme Nicole ESPAGNAT, M. Jean-Pierre COUSTEIL, M. Joël PÉRIÉ, M. Lionel MAURY, *formant la majorité des membres en exercice.*

ÉTAIENT EXCUSES AVEC POUVOIR (5) ET ÉTAIENT ABSENTS (6) : Mme Christine OUDET (pouvoir n° 1 à Mme Josianne CLAVEL-MARTINEZ), M. Jacques GRIFFOUL (pouvoir n° 1 à M. Philippe DELCLAU), M. Nicolas GARCIN (absent), Mme Cécile CASTELNAU (pouvoir n° 1 à M. Pascal CHARPENTIER), Mme Dominique SCHWARTZ (pouvoir n° 1 à Mme Nicole BRUNEAU), M. Nicolas QUENTIN (absent), Mme Fabienne GABET (absente), Mme Mélissa SÉVERIN (absente), M. Thomas MALBEC (absent), M. Patrick PARANT (pouvoir n° 2 à M. Alain DEJEAN), Mme Liliane ÉLICHABE (excusée sans pouvoir).

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, assistait à la séance M. Guillaume LOISELEUR des LONGCHAMPS, rédacteur principal territorial.

M. Dominique MOREAUX, Directeur général des services de la commune de Gourdon, souffrant, était excusé auprès de Monsieur le Maire.

**01-11 – Service des eaux – Tarifs 2025 hors taxe**

M. Alain DEJEAN propose au conseil municipal de fixer pour 2025 les différents tarifs relatifs aux prestations effectuées dans le cadre du service des eaux de la manière suivante.

Une augmentation du tarif de l'eau s'avère nécessaire pour parer à la hausse du prix d'achat de l'eau, des frais de fonctionnement du service, et du coût des matériaux.

Ces tarifs s'entendent hors taxe :

**Tarifs eau potable hors taxe – Proposition 2025**

Redevance eau potable	Tarifs 2024	Tarifs 2025
Abonnement annuel compteur - Part de la commune	30,00 €	30,00 €
Abonnement annuel compteur - Part du syndicat de la Bouriane	30,00 €	30,00 €
Mètre cube d'eau distribuée	1,90 €	2,00 €
Abonnement temporaire au m <sup>3</sup> pour chantier	1,90 €	2,00 €

Prestations	Tarifs 2024	Tarifs 2025
<b>I. Travaux de raccordement au réseau</b>		
1.01 – Préparation du chantier – Commande, DI, DICT	330,00 €	330,00 €
1.02 – Branchement diamètre 15 mm ou 20 mm comprenant fournitures et travaux jusqu'à 5 mètres linéaires sur terrain nu	1150,00 €	1150,00 €
1.03 – Branchement diamètre 32 mm comprenant fournitures et travaux jusqu'à 5 mètres linéaires sur terrain nu	1300,00 €	1300,00 €
1.04 – Branchement diamètre 40 mm comprenant fournitures et travaux jusqu'à 5 mètres linéaires sur terrain nu	2050,00 €	2050,00 €
1.05 – Branchement diamètre > 40 mm comprenant fournitures et travaux jusqu'à 5 mètres linéaires sur terrain nu	sur devis au coût réel	sur devis au coût réel
1.06 – Tranchée et fournitures au-delà de 5 mètres linéaires par tranche de 1 ml	60,00 €	60,00 €

**AR Prefecture**046-214601270-20241219-CM2412190111-DE  
Reçu le 13/01/2025

1.07 – Si présence de rocher	Facturation au coût réel	Facturation au coût réel
1.08 – Tuyauterie supplémentaire	Facturation au coût réel	Facturation au coût réel
<b>Prestations</b> <b>2. Mise en service ou modification de branchement</b>	<b>Tarifs 2024</b>	<b>Tarifs 2025</b>
2.01 – Mise en service d'un branchement ou mise en place d'un compteur supplémentaire à côté de l'existant diamètre 15 mm ou 20 mm	250,00 €	250,00 €
2.02 – Mise en service d'un branchement ou mise en place d'un compteur supplémentaire à côté de l'existant diamètre 32 mm	290,00 €	290,00 €
2.03 – Mise en service d'un branchement ou mise en place d'un compteur supplémentaire à côté de l'existant diamètre 40 mm	470,00 €	470,00 €
2.04 – Mise en service d'un branchement ou mise en place d'un compteur supplémentaire à côté de l'existant diamètre > 40 mm	Facturation au coût réel	Facturation au coût réel
2.05 – Remplacement compteur sur branchement existant diamètre 15 mm, 20 mm ou 32 mm	220,00 €	220,00 €
2.06 – Remplacement compteur sur branchement existant diamètre 40 mm	260,00 €	260,00 €
2.08 – Remplacement compteur sur branchement existant diamètre > 40 mm	Facturation au coût réel	Facturation au coût réel
2.09 – Mise en place ou remplacement d'une niche non renforcée pour diamètre 15 mm, 20 mm ou 32 mm	190,00 €	190,00 €
2.10 – Mise en place ou remplacement d'une niche non renforcée pour diamètre 40 mm	570,00 €	570,00 €
2.11 – Mise en place ou remplacement d'une niche non renforcée pour diamètre supérieur à 40 mm	Facturation au coût réel	Facturation au coût réel
2.12 – Plus-value pour une niche renforcée	Facturation au coût réel	Facturation au coût réel
2.13 – Modification de branchement existant (à la demande du propriétaire)	Facturation au coût réel (fourniture et main d'œuvre)	Facturation au coût réel (fourniture et main d'œuvre)
2.14 – Déplacement conduite (à la demande du propriétaire)	Facturation au coût réel (fourniture et main d'œuvre)	Facturation au coût réel (fourniture et main d'œuvre)
<b>Prestations</b> <b>3. Autres prestations</b>	<b>Tarifs 2024</b>	<b>Tarifs 2025</b>
3.01 - Frais de vérification de compteur	Prix facturé à la commune par le prestataire agréé	Prix facturé à la commune par le prestataire agréé



**AR Prefecture**

046-214601270-20241219-CM2412190111-DE  
Reçu le 13/01/2025

3.02 - Frais de réparation de canalisation suite aux dégâts causés par un tiers sur canalisation municipale	Facturation au coût réel de réparation (fourniture et main d'œuvre)	Facturation au coût réel de réparation (fourniture et main d'œuvre)
3.03 – Nettoyage ou désencombrement de niche de compteur si la télérelève s'avère impossible (après avertissement du propriétaire ou locataire par simple avis dans la boîte aux lettres )	50,00 €	50,00 €

Ces tarifs sont valables pour les habitations individuelles. Dans le cas des autres immeubles (lotissements, habitats collectifs, groupement d'habitations, locaux commerciaux, etc...) comportant des sujétions particulières, les prestations sont calculées aux frais réels des travaux exécutés.

Lors de la réalisation des travaux, toute prestation supplémentaire ou non prévue fera l'objet d'un devis complémentaire. Il convient d'en délibérer.

**M. Alain DEJEAN** précise que les travaux de réparation des fuites ont permis de les réduire de 31 % sur le dernier exercice 2023.

**M. Jean-Pierre COUSTEIL** déplore que seuls quatre compteurs de sectorisation aient été réparés ou changés depuis le précédent mandat municipal (2020).

Il s'interroge sur les évaluations éventuelles de la SAUR à ce sujet depuis 2020.

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant adopté par dix-neuf voix *pour* et une voix *contre* (M. Jean-Pierre COUSTEIL).

\* décide de fixer pour 2025 les différents tarifs du service des eaux tels que détaillés *supra*.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.  
Le 23 décembre 2024.  
Le Maire,  
Jean-Marie COURTIN

Certifié exécutoire compte tenu :

- \* de la transmission en préfecture selon visa ci-dessus :
- \* de la publication selon visa ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marie COURTIN

